

Département de la Seine-Saint-Denis

VILLE DE LIVRY-GARGAN

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION

BILAN DE LA CONCERTATION PRESENTE POUR APPROBATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 1et JUILLET 2015

SOMMAIRE

1. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

- 1.1. La procédure d'élaboration du PLU
- 1.2. Les modalités de la concertation

2. LES OUTILS DE LA CONCERTATION

- 2.1. Les panneaux d'affichage
- 2.2. La presse locale
- 2.3. Les articles dans le bulletin municipal
- 2.4. L'exposition
- 2.5. Le site Internet de la ville
- 2.6. Le registre de la concertation
- 2.7. Les réunions publiques
- 2.8. Les ateliers de concertation avec les conseils de quartiers

3. LA SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET DE LEUR PRISE EN COMPTE

- 3.1. Sur le diagnostic territorial
- 3.2. Sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- 3.3. Sur les Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), le zonage et le règlement

4. L'ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

CONCLUSION

Annexes

1. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

Par délibération du 12 juin 2014, le Conseil Municipal de la ville de Livry-Gargan a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les études relatives à la révision du PLU ont été réalisées par le Pôle Aménagement Urbain Développement Local de la Ville.

La concertation a eu lieu tout au long de la démarche de révision du PLU, depuis la décision du conseil municipal du 12 juin 2014, jusqu'à l'arrêt du projet le 1^{er} juillet 2015.

Cette concertation s'est adressée à toute la population livryenne et a permis des échanges constructifs et de qualité.

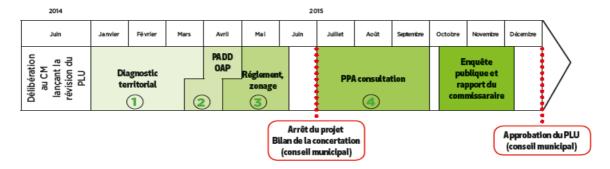
Le présent bilan de concertation se compose comme suit :

Une première partie rappelant les principes de la concertation, une deuxième partie exposant de manière détaillée les outils de communication et de concertation qui ont été mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du projet de PLU, une troisième partie faisant la synthèse des observations et de leur prise en compte, et une dernière partie présentant l'analyse des réponses aux questionnaires sur le PADD.

1.1. La procédure d'élaboration du PLU

L'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, octroie aux communes la compétence pour élaborer leur Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU a pour vocation d'être un document d'urbanisme unique applicable à l'ensemble du territoire communal articulant les politiques d'urbanisme avec celles relatives à l'habitat, aux déplacements, aux transports, à l'urbanisme commercial...etc.

La procédure d'élaboration d'un PLU comprend plusieurs étapes :



1.2. Les modalités de la concertation

La Municipalité a souhaité une information adaptée et la mise en place d'un dialogue constructif avec les livryens. L'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme précise que dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune, «le Conseil Municipal délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration, les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées...(...), à l'issue de cette concertation, le Maire en présente le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibère ».

La Ville de Livry-Gargan a donc, le 12 juin 2014, dans le cadre de la délibération prescrivant la révision générale du PLU défini les modalités de la concertation de la population qu'elle souhaitait mettre en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLU jusqu'à son arrêt par le Conseil Municipal.

Ainsi, lors de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à la majorité que la concertation devait être mise en œuvre selon les modalités suivantes :

Des moyens d'informations :

- L'affichage de la délibération prescrivant la révision du plan local d'urbanisme pendant toute la durée du processus
- Un article dans la presse locale
- Des articles dans le bulletin municipal
- Une exposition permanente de l'avancée des travaux
- Le suivi de l'ensemble du processus et la consultation des travaux sur le site internet de la ville
- Le dossier disponible en mairie
- Des réunions publiques

Des moyens d'expressions :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée à la disposition du public à l'Hôtel de ville aux heures et jours habituels d'ouverture du service urbanisme
- Un registre numérique disponible tout au long du processus sur la page internet du site de la ville
- Des réunions publiques thématiques
- Des réunions de quartier

En complément de ces moyens de concertation, la Ville a proposé aux habitants un questionnaire sur le PADD.

2. LES OUTILS DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la délibération du 12 juin 2014 et des objectifs liés à la concertation, des outils d'information et de communication ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'exprimer son avis et de prendre connaissance du projet de PLU au fur et à mesure de son avancement.

2.1. Les panneaux d'affichage

A compter du 19 juin 2014, affichage de la délibération municipale n°2014-06-01 portant révision du plan local d'urbanisme sur les différents supports d'affichage du territoire dont la mairie.

Les panneaux d'affichage sont utilisés pour informer de la tenue des réunions publiques, et pour l'appel à candidature de conseillers de quartier.

2.2. La presse locale

Plusieurs articles ont été publiés dans la presse locale :

- 16 juin 2014, « leparisien.fr », « Les règles d'urbanisme vont être revues à Livry-Gargan » information de la décision du conseil municipal de réviser le PLU.
- 14 octobre 2014, « leparisein.fr », interview de Pierre-Yves Martin indiquant la révision du PLU.

2.3. Les articles dans le bulletin municipal

Le magazine « Livry-Gargan Magazine » est distribué dans toutes les boites aux lettres de la ville et est consultable en continu sur le site Internet de la ville « http://www.livry-gargan.fr/contenu/magen-ligne ». Plusieurs articles ont été publiés sur la révision du PLU :

- Octobre 2014, information des objectifs poursuivis par la révision du PLU aux conseillers municipaux du CDT (réunion du 15 octobre 2014 à l'Ancienne Piscine)
- Juillet-aout 2014, bulletin municipal, un article sur deux pages, décrivant les objectifs poursuivis de « la révision du PLU ».
- Mars 2015, LGMAG n°134, un article d'une page, « Plan local d'urbanisme : l'heure de la concertation »
- Avril 2015, supplément LGMAG n°135, 4 pages « PLU : construisons ensemble la ville de demain »
- Mai 2015, bulletin municipal LGMAG n°136, 1 page, restituant le contenu des deux réunions publiques du 31 mars et du 14 avril 2015 à l'Ancienne Piscine « Les livryens consultés sur le plan local d'urbanisme ».
- Juin 2015, LGMAG n°137, « La parole aux livryens dans les conseils de quartier »

2.4. L'exposition

Une exposition a été mise en place dans le hall de l'Hôtel de Ville, du 1^{er} au 30 juin 2015. L'exposition comprenait six panneaux, constitués de textes, d'illustrations et de cartes, et d'un écran diffusant des images et des vidéos. Un effort pédagogique a été fait dans la production de ces panneaux afin qu'ils soient moins techniques que le dossier de PLU et donc accessibles à tous.

Les panneaux retracent chronologiquement les phases de l'étude : la procédure, le diagnostic territorial, le PADD et la concertation. Un écran de télévision diffuse des extraits et des photos des débats lors des différentes réunions publiques et des ateliers des conseils de quartier.

2.5. Le site Internet de la ville

La ville de Livry-Gargan utilise le support Internet pour améliorer l'accès à l'information des livryens sur l'élaboration du PLU. Ainsi, les documents présentés lors des réunions publiques du 31 mars, 14 avril et 26 mai 2015 y sont téléchargeables.

Le site permettait de déposer ses observations sur la révision du PLU. 10 personnes se sont exprimées entre le 13 avril et le 30 mai 2015.

2.6. Le registre de la concertation

Le registre de la concertation est l'outil privilégié pour permettre à la population et à toute personne intéressée par un projet de formuler des remarques et des demandes particulières. Un registre de la concertation, disponible au Pôle Aménagement Urbain et Développement Local de la commune aux heures et jours d'ouverture de l'Hôtel de Ville au public, a donc été mis en place du 17 avril au 30 juin 2015.

A ce registre, ont été joints les documents constitutifs du dossier de PLU au fur et à mesure de leur élaboration et de leurs modifications, à savoir :

- la présentation du diagnostic en réunion publique du 31 mars 2015,
- la présentation du PADD en réunion publique du 14 avril 2015,
- la présentation des OAP, du zonage et du règlement en réunion publique le 26 mai 2015.

Ont été joints aussi les bulletins municipaux où se trouvaient les articles sur le PLU

- Livry-Gargan Le magazine n°127
- LGMAG n°134
- LGMAG n°135
- LGMAG n°136
- LGMAG n°137

Ont été joints également :

- La délibération du conseil municipal du 12 juin 2014
- La copie de l'annonce légale parue dans Le Parisien le 12 juillet 2015
- Le porter à connaissance de l'Etat

Le registre de la concertation compte une observation.

2.7. Les réunions publiques

Trois réunions publiques ont été organisées. Ces réunions ont donné lieu à la présentation des différentes pièces du dossier de PLU et à un échange entre les élus et les habitants.

31 mars 2015, réunion publique de concertation à l'Ancienne Piscine sur le diagnostic territorial

La réunion est annoncée en mars 2015 :

- par voie d'affichage, en ville sur les panneaux d'affichage administratif, en mairie et sur les portes de l'Ancienne Piscine.
- Dans le bulletin municipal LGMAG n°134, un article sur la tenue de la réunion publique.

Une centaine de participants. Durée de la réunion 2h20.

Lors de cette réunion, les objectifs de la révision du PLU, le calendrier et une synthèse du diagnostic sont présentés aux livryens (voir support de présentation en annexe).

■ 14 avril 2015, réunion publique de concertation à l'Ancienne Piscine sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

La réunion est annoncée :

- à partir du 9 avril 2015, sur le site internet de la ville
- en avril 2015, par voie d'affichage, en ville sur les panneaux d'affichage administratif, en mairie et sur les portes de l'Ancienne Piscine.

70 participants environ. Durée de la réunion 2h.

La première partie de la réunion porte sur la présentation du PADD, notamment les quatre grandes orientations et la carte de synthèse de celui-ci (voir support de présentation en annexe).



Bilan de la concertation

DGAS- Pôle Aménagement urbain et développement local

• 26 mai 2015, réunion publique de concertation à la salle des fêtes sur les Opérations d'aménagement et de programmation (OAP), du règlement et du zonage.

La réunion est annoncée :

- en mai 2015, par voie d'affichage, en ville sur les panneaux d'affichage administratif, en mairie et sur les portes de la salle des fêtes.
- à compter du 19 mai 2015, sur les réseaux sociaux de la ville

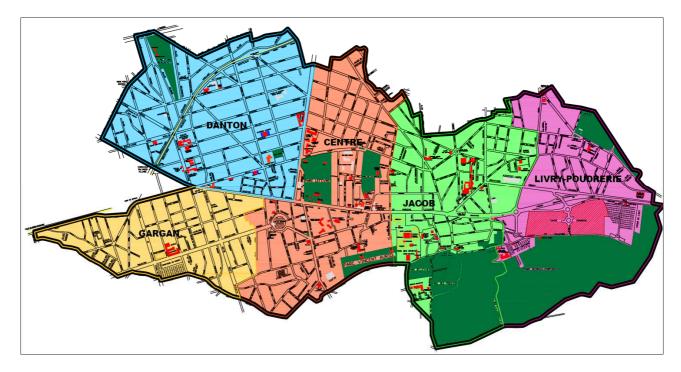
Une centaine de personnes. Durée de la réunion 2h00.

La réunion porte sur le rappel du calendrier de la procédure, la projection d'un film sur les ateliers de concertation, la présentation des OAP, du zonage et du règlement (voir support de présentation en annexe).

4.1. Les ateliers de concertation avec les conseils de quartiers

La municipalité a choisi de donner la parole aux Livryens en créant des conseils de quartier. Le conseil municipal du 12 février a créé cinq conseils de quartiers correspondants aux quartiers historiques de la ville de Livry-Gargan :

- Quartier Gargan
- Quartier Centre ville
- Quartier Jacob
- Quartier Livry- Poudrerie
- Quartier Danton





Bilan de la concertation

DGAS-Pôle Aménagement urbain et développement local

Les compétences délivrées aux conseils de quartier par le conseil municipal permettent leur consultation sur le PADD. Dix ateliers thématiques se sont déroulés lors des premières réunions des conseils de quartier. Chaque conseil de quartier est composé de 16 membres, ce qui a permis de consulter près de 80 habitants.

Déroulement des ateliers de concertation :

- Présentation du PADD
- 1^{ère} atelier sur le rayonnement métropolitain et le développement économique
- 2^{ème} atelier sur le cadre de vie et le développement urbain
- Restitution collective du travail de chaque atelier

Calendrier des ateliers de concertation :

- 4 mai 2015, conseil du quartier Gargan.
- 5 mai 2015, conseil du quartier Centre.
- 6 mai 2015, conseil du quartier Jacob.
- 7 mai 2015, conseil du quartier Poudrerie.
- 11 mai 2015, conseil du quartier Danton.

Ces ateliers ont fait l'objet d'une lettre d'information pour chaque conseil de quartier, d'une vidéo diffusée en réunion publique et sur le site Internet du PLU et d'un article dans le bulletin municipal.



3. LA SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET DE LEUR PRISE EN COMPTE

Observations	Prises en compte
Allongement du temps de parcours de Livry-Gargan vers Paris Arrêt du projet du Tzen3 à Pavillons-sous-bois, alors même que le secteur est déjà pourvu du T4 sur la gare de Gargan et que la partie Ouest de la commune n'est desservie que par la ligne 147 et la ligne 8 « Inutilité » du débranchement du T4, en raison de la future gare du Grand Paris Express sur Clichy-Montfermeil Absence de gare du Grand Paris Express à Livry-Gargan et enclavement croissant de la commune	Tzen3 s'imposent à la Ville. Le Ville souhaite renforcer sa participation aux
en bon état, au profit d'immeubles de mauvaise qualité	Le PLU vise à préserver la qualité du cadre de vie de la commune : en préservant les quartiers pavillonnaires et les espaces naturels remarquables, en développant les liaisons douces et les continuités écologiques, pour mailler ces espaces entre eux.
Un habitant pose la question du maintien des jeunes dans la commune. Certains habitants déplorent un recul du commerce boulevard de Chanzy et rue Eugène Massé.	variée. Il prévoit notamment la réalisation d'une résidence étudiante.
	vers Paris Arrêt du projet du Tzen3 à Pavillons-sous-bois, alors même que le secteur est déjà pourvu du T4 sur la gare de Gargan et que la partie Ouest de la commune n'est desservie que par la ligne 147 et la ligne 8 « Inutilité » du débranchement du T4, en raison de la future gare du Grand Paris Express sur Clichy-Montfermeil Absence de gare du Grand Paris Express à Livry-Gargan et enclavement croissant de la commune Un habitant regrette la destruction de grandes villas en bon état, au profit d'immeubles de mauvaise qualité Certains quartiers se dégradent à cause de problèmes d'attroupements et de trafics. Certains Livryens quitteraient la commune pour s'installer à Claye-Souilly Un habitant pose la question du maintien des jeunes dans la commune. Certains habitants déplorent un recul du commerce



Bilan de la concertation

	Des habitants souhaitent le développement des pistes cyclables.	Le PLU prévoit le développement des circulations douces pour relier les secteurs pavillonnaires et les espaces verts remarquables.
	Les habitants s'inquiètent de la question du stationnement dans les projets de construction.	Le PLU maintiendra l'obligation de réaliser un nombre d'emplacements de stationnement adapté aux besoins des projets.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan	Revenir au tracé n°3 pour le débranchement du T4.	Le tracé du T4 a été acté. La Ville mettra tout en œuvre pour obtenir des mesures d'accompagnement et de compensation destinées à maintenir la qualité du cadre de vie aux abords des nouvelles infrastructures de transport.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan	Inquiétude concernant l'implantation du T4 sur le boulevard Marx Dormoy et République.	La Ville mettra tout en œuvre pour obtenir des mesures d'accompagnement et de compensation destinées à maintenir la qualité du cadre de vie aux abords des nouvelles infrastructures de transport.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan	Accompagner la création de l'arc paysager de l'Est parisien, depuis la Poudrerie jusqu'aux coteaux de l'Aulnoye	Le PLU vise à favoriser le développement de l'Arc Paysager entre le parc de la Poudrerie et les coteaux de l'Aulnoye : développement des continuités écologiques et des activités de sport et de loisirs.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan	Soutenir la rénovation énergétique de l'habitat dans le secteur des Charmilles	Le PLU vise à favoriser la performance énergétique des constructions : obligation de réaliser des équipements de production d'énergie renouvelable pour les programmes neufs > 1000 m² et dispositions dérogatoires dans le règlement pour permettre la rénovation énergétique des constructions existantes.



Bilan de la concertation

Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan	marché Chanzy, des écoles Bayard et sur le débranchement du T4 Développer les activités culturelles, sportives à la Poudrerie et à Bayard	stationnement aux abords de l'avenue de Chanzy: création de deux emplacements réservés. Dans le cadre du projet d'Arc Paysager, la Ville oeuvrera pour développer les activités de sport et de loisirs dans le parc de la Poudrerie.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan	Développer la zone urbaine entre les deux gares du Grand Paris Express	Plusieurs projets sont prévus aux abords de la gare de Sevran-Livry : une résidence étudiante et un programme immobilier. La nouvelle zone UB créée sur certains grands axes structurants tels l'avenue Rousseau permettra de développer de nouveaux programmes de logements.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan	Renforcer les liens entre cet axe et un centre de ville à l'échelle de la ville	Le PLU prévoit le développement des liaisons vers la gare de Sevran-Livry et entre le centre ville et le parc de la Poudrerie.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan	Créer une liaison douce entre les parcs de la Mairie et Lefèvre	Le PLU prévoit de renforcer le maillage entre les parcs Lefèvre et de la Mairie.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry- Gargan	Aménager une zone piétonne en centre ville	Le PLU prévoit la requalification du centre-ville avec notamment l'aménagement d'un grand mail piéton traversant l'ex RN3.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan	Maintenir les jeunes sur Livry-Gargan, par la construction de logements mixte, proche des commerces et des transports en commun	Le PLU prévoit, et la réalisation d'une résidence étudiante, et le développement des micro- centralités qui animent la vie des quartiers.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan	Favoriser les liaisons douces (deux-roues + piétonnes) en les sécurisant et les fleurissant	Le PLU prévoit de développer les continuités écologiques sur les itinéraires des modes doux.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry- Gargan	Requalifier les espaces publics des axes principaux (fonctions, usagers, propreté)	Le PLU vise à requalifier les entrées de ville est et ouest, ainsi que le centre-ville.



Bilan de la concertation

Confirmente auxonnement métronelitain de Liver	Dávislannau la natoriátá du nora formation de la	I - DI II -i - > dód- no - n los - disidós de so - n
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-	Développer la notoriété du parc forestier de la Poudrerie tout en assurant la sécurité des usagers	11
Gargan	Foudiene tout en assurant la securite des usagers	et de loisirs dans le parc de la Poudrerie tout en
		préservant son caractère naturel.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-	Canaliser les différentes fonctions dans le parc de la	1 1
Gargan	Poudrerie : city parc, vélo	et de loisirs dans le parc de la Poudrerie tout en
		préservant son caractère naturel.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-	Créer un cheminement piéton depuis la Poudrerie	le PLU vise à développer les liaisons douces au
Gargan	vers les coteaux de l'Aulnoye	sein du secteur Poudrerie-Hochailles.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-	Développer de l'habitat mixte, en réponse à la	Le PLU prévoit la réalisation d'une résidence
Gargan	métropole, par exemple des logements étudiants	étudiante.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-	Développer de l'habitat autour des stations du T4	La nouvelle zone UB créée notamment aux
Gargan	(Abbaye, Sellier), dans le respect des zones	abords du T4 permettra de développer de
	pavillonnaires	nouveaux programmes de logements.
Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-	Transformer le Foyer des jeunes travailleurs en	Un projet de démolition-reconstruction du foyer
Gargan	logements pour les étudiants de l'ESPE	de jeunes travailleurs est à l'étude. Il permettrait
		de reconstituer l'offre de logements locatifs
		sociaux existante et de développer une offre
		complémentaire de logements en accession.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain,	Une habitante soulève le problème de stationnement	Le PLU reprend l'emplacement réservé créé au
architectural, paysager et environnemental	aux abords du parc de la Poudrerie.	bénéfice du Conseil Départemental pour élargir la
	•	rue du Docteur Roux.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain,	Un habitant évoque le devenir des serres	La Ville souhaite étudier la réalisation d'un nouveau
architectural, paysager et environnemental	municipales situées aux abords du parc de la Mairie.	groupe scolaire entre les parcs Lefèvre et de la
		Mairie.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain,	Un habitant s'étonne de l'absence de projet d'éco-	Le PLU crée une zone UA et UB au nord du
architectural, paysager et environnemental	quartier de long de l'arc paysager. Il s'interroge	
	également sur le devenir de l'ancienne gare de	développement d'un nouveau quartier d'habitat. Ce
	l'Abbaye et de son parking.	quartier devra atteindre un certain niveau de
		performance environnementale.



Bilan de la concertation

1		l
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	arbres en villes, qui sont supprimés et qui ne sont	Le PLU protège un certain nombre d'alignement d'arbres remarquables. Il conserve le zonage UE aux abords du lac de Sévigné où seules les constructions de type R+1+C d'une hauteur < 7m sont autorisées.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Un habitant pose la question du devenir du parc Bérégovoy.	Le parc Bérégovoy est maintenu en zone naturelle.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Une habitante déplore l'état du parc Pompidou. Elle propose divers aménagements tels qu'un poney-club ou un parcours de santé.	
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Un habitant s'interroge sur le devenir de la cité- jardin et des bâtiments autours, ainsi que sur la lisière forestière, et sur la possibilité d'une préemption sur ces terrains.	de paysage identifiés. Un projet de réhabilitation des
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Un habitant s'interroge sur la norme d'espaces verts dans le quartier Sévigné et sur le contrôle de cette norme.	Le PLU maintient l'obligation de réaliser 40% d'espaces plantés en zone UE. Le respect de la norme est contrôlée dans le cadre du contrôle des permis de construire.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Préserver l'identité pavillonnaire, préconiser le stationnement en souterrain	Le PLU vise à préserver les secteurs pavillonnaires. Dans les secteurs d'habitat collectif, le stationnement sera réalisé nécessairement en sous-sol.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Valoriser l'école Bayard, le boulevard Chanzy, le lac de sévigné	Le PLU renforce les éléments de paysage identifiés et les prescriptions architecturales relatives à l'aspect extérieur des constructions.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Rendre obligatoire les zones espaces verts autour des constructions	Le PLU impose 30 à 40% de surfaces plantées dans les secteurs d'habitat.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Préserver et valoriser le cèdre, le lac de Sévigné, le Château de la forêt	Le PLU maintien la protection de ses éléments de paysage identifés.



Bilan de la concertation

Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental Préserver et valoriser la cadre de vie urbain,	Maintenir le caractère pavillonnaire par la limitation des immeubles collectifs en R + 2, 40% d'espace vert et le stationnement sur les parcelles Valoriser le parc forestier de la Poudrerie	
architectural, paysager et environnemental		et de loisirs dans le cadre du projet d'Arc Paysager.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Préserver l'identité pavillonnaire de notre ville de part et d'autre de la RN3, valoriser le Castel	Le PLU prévoit la requalification des entrées de ville est et ouest, ainsi que le renforcement du centre-ville.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Optimiser le stationnement	Le PLU limite la largeur des accès et le nombre d'accès par terrain afin de maintenir les capacités de stationnement sur le domaine public. Par ailleurs, il prévoit des normes de stationnement adaptées aux besoins des projets et des emplacements réservés pour développer les capacités de stationnement aux abords de l'avenue de Chanzy.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Assurer en liaisons douces les parcours Poudrerie- Castel	Le PLU vise à développer les liaisons douces entre la Mairie et le parc de la Poudrerie.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Valoriser les parcs par la création d'un poumon vert en arc depuis la poudrerie jusqu'au parc Vincent Auriol	• •
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Préserver l'identité pavillonnaire de Livry-Gargan, ville verte	Le PLU permet de préserver les secteurs pavillonnaires et les espaces verts remarquables de la commune.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Préserver le château de la Poudrerie, le cèdre, le Castel, le lac de Sévigné, le château de la forêt	Le PLU protège ces élements au titre des éléments de paysage identifié.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental	Limiter le collectif en hauteur (R + 2) et en nombre de logements	Le PLU redéfinit les gabarits autorisés dans chaque zone : R+5+C en UA et UC, R+3+C en UB, R+1+C en UE.



Bilan de la concertation

Préserver et valoriser la cadre de vie urbain,	Renforcer les liaisons du quartier vers le canal, au	Le PLU conserve les emplacements réservés
architectural, paysager et environnemental	niveau du Golf et vers la zone au sud de la RN3	destinés à l'aménagement de pistes cyclables vers le
		parc Bérégovoy et vers le canal de l'Ourcq.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain,	Préserver l'identité pavillonnaire, valoriser le canal,	
architectural, paysager et environnemental	le Château de la forêt, le lac de sévigné, atténuer	paysage identifés.
	l'effet rupture de la RN3	
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain,	Définir la notion de « petit collectif », par son	
architectural, paysager et environnemental	gabarit, un nombre de logements, et intégrer des	zone: R+5+C en UA et UC, R+3+C en UB, R+1+C
	solutions de stationnement	en UE. Il prévoit des normes de stationnement
		adaptées aux besoins des projets.
Préserver et valoriser la cadre de vie urbain,	Renforcer les liaisons deux-roues, notamment entre-	Le PLU prévoit le développement des liaisons
architectural, paysager et environnemental	elles, les sécuriser	douces entre les secteurs pavilonnaires et les espaces
		verts remarquables.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Une habitante s'interroge sur les secteurs où seront	1 3
et respectueux des identités urbaines locales	réalisés les logements prévus au titre du CDT, et	secteur Chanzy, centre-ville et secteur
	notamment sur le devenir des secteurs	Poudrerie, correspondant à la production
	pavillonnaires.	d'environ 2 000 logements qui répondent aux
		objectifs de production de la TOL de 240
		logements par an.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Une habitante demande quelles sont les obligations	Le PLU prévoit l'obligation de réaliser 1,5 place
et respectueux des identités urbaines locales	en termes de stationnement, notamment de	de stationnement par logement non-aidé et 1
	stationnement visiteurs, dans le centre-ville	place par logement aidé.
A service un dévelonmement unhain masqué avalitatif	Un habitant muonaga la misa an mlaga d'arra tarra da	
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Un habitant propose la mise en place d'une tour de	<u> </u>
et respectueux des identités urbaines locales	parking sur le terrain de la sécurité sociale, qui est actuellement en vente	11
		abors de l'avenue de Chanzy.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Un habitant déplore l'abattage des arbres sur le	Le PLU protège les alignements d'arbres
et respectueux des identités urbaines locales	domaine public à l'occasion de la réalisation de	remarquables au titre des éléments de paysage
	programmes immobiliers, alors que les arbres sont	identifiés.
	des filtres au bruit et à la pollution sur l'ex-RN3.	



Bilan de la concertation

Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Un habitant s'interroge sur le devenir des réserves foncières situées à l'est de la commune sur des sols géologiquement instables. Il souhaite la mise en place de continuités écologiques le long de l'arc paysager, et de jardins familiaux sur la commune	intègre le maintien d'un corridor écologique et des
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Un habitant demande de préciser le concept de mixité sociale évoqué dans le PADD	Le PLU prévoit de développer une offre de logement variée : logements étudiants et logements pour personnes âgées.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Reconstruction des logements de l'ancien foyer- résidence Alain Savary, réservés à la location vide, en résidence principale, aux stagiaires Professeurs des Écoles venant en formation ou en poste sur notre ville	Le foyer est destiné à faire l'objet d'une opération de démolition-reconstruction destinée à reconstituer l'offre de logements locatifs sociaux et à développer une offre complémentaire de logements en accession.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Rénover les pavillons de la cité jardins et les louer soit en logements sociaux, soit pour les stagiaires professeurs des écoles, soit pour des étudiants.	l'étude par le bailleur.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Dédier le tour du lac de Sévigné en espace naturel, artistique et festif.	Le PLU crée un périmètre d'étude aux abords du lac de Sévigné afin d'encadrer les projets futurs sur la zone.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Etudier la faisabilité de la réouverture des thermes avec le développement d'un pôle santé.	La Ville souhaite pouvoir étudier la relance de l'activité thermale aux abords du lac de Sévigné.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Exploiter la parcelle du 3/5 allée des Bosquets en parking pour les clients du marché et les parents de l'école Notre-Dame.	recevoir le puit 52 de la ligne 16 du Grand Paris Express.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Requalifier en priorité le boulevard Chanzy, la RN3 et le tracé du débranchement du T4	Le PLU prévoit de requalifier les entrées de ville est-ouest et le centre-ville.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Disposer d'une maison pour les personnes handicapées et pour la petite enfance	le PLU prévoit de développer l'offre de soins, notamment dans le domaine du handicap.



Bilan de la concertation

Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Agir en priorité sur le quartier du centre ville en lui	_
et respectueux des identités urbaines locales	redonnant de la vie	afin de développer une nouvelle centralité à l'échelle
		d'une ville de 42 000 habitants en développant les
A 1/2-1	The part of the DN2 for the part of	équipements publics (projet de centre administratif).
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Tirer partie de la RN3: franchissement,	Le PLU prévoit de réaliser de nouveaux
et respectueux des identités urbaines locales	enfouissement, plateforme	aménagements en centre ville afin de requalifier la
		traversée de l'ex-RN3 au niveau du parc Lefèvre et
A	D/1	de la mairie.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Développer le logement (primo-accédant par	11
et respectueux des identités urbaines locales	exemple), dans le respect de l'identité livryenne	diversifiée.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Créer un éco-village, un espace artisanal et culturel	La Ville envisage de relancer l'activité thermale aux
et respectueux des identités urbaines locales	autour du lac de Sévigné	abords du lac de Sévigné. Un éco-quartier pourra
		être développer dans le cadre de la mutation du nord
		du boulevard Schuman.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Requalifier en priorité la rue Eugène Massé et la rue	Le PLU prévoit de redynamiser le secteur
et respectueux des identités urbaines locales	de l'Eglise, replanter le secteur Camille Nicolas	commercial de la Libération et protège le secteur au
		titre des éléments de paysage identifiés.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Aménager des équipements pour la jeunesse (ballon,	Le PLU prévoit un projet de résidence étudiante
et respectueux des identités urbaines locales	skate) du côté de Jacob. Construire des logements	avenue Lucie Aubrac.
	pour les étudiants de l'ESPE	
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Bâtir un nouveau groupe scolaire entre Bayard et	
et respectueux des identités urbaines locales	Benoît Malon	Benoit Malon et le création d'un groupe scolaire
		entre les parcs Lefèvre et de la Mairie.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Edifier un logement mixte, pavillon et collectif	·
et respectueux des identités urbaines locales	(secteur Rousseau), en garantissant des gabarits	
	« humain » et un recul convenable	secteur d'habitat collectif.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Développer des activités et des constructions au sud	le PLU prévoi le développement de l'habitat au nord
et respectueux des identités urbaines locales	de la RN3 et sur Schuman	du boulevard Schuman.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif	Assurer une discontinuité du bâti le long de la RN3.	La zone UA destinée à permettre de densifier les
et respectueux des identités urbaines locales		constructions aux abords de la RN3 est conservée.



Bilan de la concertation

Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Agir en priorité entre la ligne du T4 et le canal de l'Ourcq	de l'Ourcq sera préservé et les circulations douces vers le parc Bérégovoy et le canal de l'Ourcq seront développées.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Limiter la hauteur des constructions afin de respecter le tissu pavillonnaire	Le PLU ramène le gabarit de la zone UE à une hauteur maximale de R+1+C < 7 m.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Anticiper la croissance démographique en prévoyant la construction d'une école	Le PLU prévoit l'extension du groupe scolaire Benoit Malon et le création d'un groupe scolaire entre les parcs Lefèvre et de la Mairie.
Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales	Implanter des commerces de proximité, attractifs, de multi activités	Le PLU prévoit le développement des micro- centralités commerciales.
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Un habitant regrette la paupérisation de l'offre commerciale proposée par le marché de Chanzy. Il souhaiterait que la Ville intervienne pour diversifier l'offre proposée, en lien avec la commune de Pavillons-sous-Bois qui gère l'autre partie du marché.	pour développer l'activité économique
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Une habitante s'interroge sur le devenir de la zone d'activités économiques, et notamment sur la volonté d'y développer l'offre commerciale existante, ce qui pourrait porter préjudice aux commerces de proximité.	
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Accompagner l'évolution inéluctable des commerces de Chanzy	le PLU a prévu un axe spécifique avec des objectifs pour développer l'activité économique
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Mettre en valeur la diversité des commerces de Libération, assurer la visibilité du marché Jacob et étendre la zone bleue	



Bilan de la concertation

Renforcer l'attractivité du territoire à travers un		l'OAP "Poudrerie Hochailles" a prévu l'extension de
développement de l'économie et des commerces	zone Cora (covoiturage livryen), et développer le	la ZAE avec une diversification de l'offre
équilibré, diversifié et qualitatif	sud de la zone en facilitant les transitions	commerciale
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un	Profiter de la structure du Centre Médico-social	le PLU s'engage à restructurer et à valoriser les
développement de l'économie et des commerces	pour assurer des permanences de jeunes médecins en	services de santé
équilibré, diversifié et qualitatif	soirée	
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un		la DSP sera renouvellée prochainement pour assurer
développement de l'économie et des commerces	existants Chanzy et Jacob en développant la qualité	une diversité et une qualité de l'offre
équilibré, diversifié et qualitatif	et l'offre	
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un	Maintenir le caractère services de proximité en	
développement de l'économie et des commerces	centre ville (médiathèque, pharmacie, Poste), tout en	
équilibré, diversifié et qualitatif	positionnant une offre adaptée (salle de conférence,	principaux équipements publics
	aide informatique séniors)	
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un		l'OAP "Poudrerie Hochailles" a prévu l'extension de
développement de l'économie et des commerces	enseignes de sport, déco maison, librairie	la ZAE avec une diversification de l'offre
équilibré, diversifié et qualitatif		commerciale
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un	Soutenir un commerce diversifié sur la RN3	le PADD a prévu un axe spécifique pour développer
développement de l'économie et des commerces		le développement économique avec des outils
équilibré, diversifié et qualitatif		opérationnels à développer
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un	Redynamiser le tissu commercial par un équilibre de	le PADD a prévu un axe spécifique pour développer
développement de l'économie et des commerces	l'offre et de la demande et de la diversité	le développement économique avec des outils
équilibré, diversifié et qualitatif		opérationnels à développer
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un		
développement de l'économie et des commerces	jeunes médecins	le développement économique avec des outils
équilibré, diversifié et qualitatif		opérationnels à développer et accompagner les
		jeunes médecins
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un	Favoriser l'installation de commerces de proximité	
développement de l'économie et des commerces	par la création d'un pôle médical de spécialiste	le développement économique avec des outils
équilibré, diversifié et qualitatif	adossé à un espace commercial	opérationnels à développer et accompagner les
		jeunes médecins



Bilan de la concertation

Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	déployer des commerces de manière équilibrée sur Rousseau	le PADD a prévu un axe spécifique pour développer le développement économique avec des outils opérationnels à développer
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Requalifier le boulevard Schuman, ses espaces publics (pose de bancs)	nord du Boulevard Schuman
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Développer la zone Est par des activités tertiaires (médecins, avocats, architectes)	l'OAP "Poudrerie Hochailles" a prévu l'extension de la ZAE
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Considérer que la vitalité du commerce est aussi liée à l'offre de stationnement	le PLU a prévu des emplacements réservés afin de créer une offre de stationnement
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Amener des commerces répondant aux besoins des habitants du quartier par une offre complémentaire aux enseignes (Franprix, Cora, Leclerc)	le PADD a prévu un axe spécifique pour développer le développement économique avec des outils opérationnels à développer
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Améliorer l'offre de stationnement sur Gutenberg	dans le cadre de l'OAP de Chanzy le point S fait partie des emplacements réservés pour assurer une nouvelle offre de stationnement
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Enrichir la qualité du marché Chanzy	le renouvellement de la DSP marchés forains a prévu une diversité de l'offre et une qualité qui répond aux besoins des usagers
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Développer la médecine spécialisée, en s'appuyant sur les structures existantes (Sully, Vauban, Emile Gérard), créer une maison médicale	le PADD a prévu de renforcer la place de la santé en ville et d'inciter les jeunes médecins à s'installer sur la commune
Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement de l'économie et des commerces équilibré, diversifié et qualitatif	Assurer un accès simplifié de la zone commerciale Schuman depuis la RN3	Hochailles
OAP Chanzy	Les habitants réclament plus de verdure, plus d'arbres. Ils s'interrogent sur les aménagements prévus avec le débranchement du T4 avenue de la République.	le PLU assure une valorisation de l'alignement avec un objectif de reconstituer des espaces verts dans les alentours du tracé.



Bilan de la concertation

		<u> </u>
OAP Chanzy	Les habitants déplorent l'abattage des arbres et la	r r r
	suppression des emplacements de stationnement	de créer une offre de stationnement pas loin du
	boulevard Max Dormoy.	T4
OAP centre-ville	Les habitants adhèrent au projet de développer une	le PLU prévoit la création d'une centralité
	vraie centralité et de pacifier l'ex-RN3.	urbaine à l'échelle d'une ville de 42000 habitants
		retissant des liens de part et d'autres de l'ex-RN3
OAP centre-ville	Un habitant s'interroge sur le devenir du bâtiment de	la ville l'intègre dans le périmètre d'étude du
	la sécurité sociale (projet de supermarché).	centre urbain
OAP centre-ville	Un habitant rappelle que la propriété préemptée par	la maison fait partie de l'OAP et du périmètre
	la Ville en face du parc Lefèvre a appartenu à Jean-	d'études et fera l'objet d'une réflexion globale
	Pierre Dionnet, fondateur du magazine de bande	
	dessinée Métal Hurlant. Il suggère donc que le	
	bâtiment puisse trouver un nouvel usage en lien avec	
	la bande dessinée.	
OAP centre-ville	Un habitant rappelle une proposition faite en conseil	1 1
	de quartier : la création d'ateliers d'artistes autour du	d'une étude de faisabilité globale
OAP centre-ville	lac de Sévigné.	cala fait mantia das aniantations du DADD at das
OAP centre-ville	Des habitants demandent le développement des	cela fait partie des orientations du PADD et des nouvelles mesures opérationnelles (périmètre de
	commerces de proximité	préemption)
OAP centre-ville	Un habitant suggère de développer l'attractivité de	
	la Ville en développant les activités culturelles	* * *
	proposées sur la Ville.	situés en centre-ville
OAP centre-ville	Un habitant s'interroge sur l'intérêt de développer	1
	une seule centralité urbaine.	locales
OAP zone d'activités économiques	Un habitant s'interroge sur l'urbanisation du parc	il reste en zone N et sera valorisé dans le cadre
	Pompidou.	de l'Arc Paysager
	Un habitant regrette le manque d'entretien du parc et	une étude globale est prévue dans le cadre de
	les problèmes de sécurité qu'on y rencontre	l'OAP
L	I .	l de la companya de



Bilan de la concertation

Le zonage et le règlement	Un habitant s'interroge sur la portée du projet de règlement.	il s'appliquera dès son approbation
Le zonage et le règlement	ŭ	une nouvelle réorganisation de la collecte est prévue
Le zonage et le règlement	Des habitantes interpellent M. le Maire sur la place des lieux de culte dans le PLU.	le règlement a prévu d'encadrer le stationnement concernant les lieux de cultes
Le zonage et le règlement	Un habitant réclame l'élargissement de certaines rues (allée Jean-Baptiste Clément, chemin des Postes) qui posent des problèmes de sécurité.	cela fera l'objet d'études de faisabilités
Le zonage et le règlement	Une habitante déplore le stationnement des véhicules sur la piste cyclable avenue Collavéri.	la ville a prévu de sécuriser l'aménagement des pistes
Le zonage et le règlement	Limiter la hauteur des immeubles à 3 étages, verdir au maximum. Créer des lieux de vie avec animations.	
Le zonage et le règlement	Réflexion sur la réunion publique du 26/05/2015 et les lieux de culte.	cela sera intégré dans le reglement
Le zonage et le règlement	Avis sur l'absence d'un lieu de culte pour la communauté musulmane à Livry-Gargan.	le PLU a prévu de réglementer le stationnement pour les lieux de culte

4. L'ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

Le questionnaire était disponible sur le site http://www.livrygargandemain.org rubrique « Participer » et en version papier à l'accueil de la Mairie. Chaque conseiller de quartier a reçu un questionnaire papier.

64 réponses ont été enregistrées.

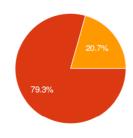
Données générales :



Une femme **10** 33.3 % Un homme **20** 66.7 %

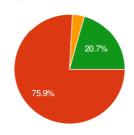
Votre profil

Votre tranche d'âge



18-30 **0** 0 % 31-59 **23** 79.3 % 60 ans et plus **6** 20.7 %

Votre situation professionnelle

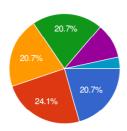




Bilan de la concertation

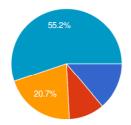
DGAS- Pôle Aménagement urbain et développement local

Quartier de résidence



Danton	6	20.7 %
Gargan	7	24.1 %
Centre	6	20.7 %
Jacob	6	20.7 %
Poudrerie	3	10.3 %
Hors commune	1	3.4 %

Quartier de travail

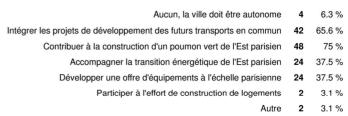


Danton	4	13.8 %
Gargan	3	10.3 %
Centre	6	20.7 %
Jacob	0	0 %
Poudrerie	0	0 %
Hors commune	16	55.2 %

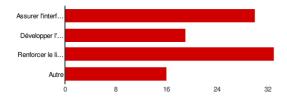
1. La place de Livry-Gargan dans le Grand Paris

Selon vous, quel rôle doit jouer la commune dans le développement de la métropole parisienne, en particulier avec les principales évolutions réglementaires?





Comment faut-il intégrer le développement futur des transports en commun, prévus à l'échelle supra-communale (T4, Tzen3...)?



Assurer l'interface avec les travaux du T4 et requalifier l'espace public qui l'accueille 30 46.9 %

Développer l'offre de stationnement aux abords du T4 et du TZen3 19 29.7 %

Renforcer le lien avec les deux gares du Grand Paris Express 33 51.6 %

Autre 16 25 %



Bilan de la concertation

DGAS- Pôle Aménagement urbain et développement local

Selon vous, comment la commune de Livry-Gargan peut valoriser ses espaces verts et contribuer à la création d'un poumon vert à l'échelle de l'Est parisien ?



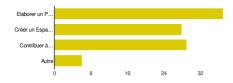
 Faciliter la mise en œuvre du projet de l'Arc Paysager
 19
 29.7 %

 Valoriser le parc de la Poudrerie
 19
 29.7 %

 Aménager des continuités écologiques
 24
 37.5 %

 NR
 2
 3.1 %

Selon vous, comment accompagner la transition énergétique de l'Est parisien ?



Elaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCET), outil de mise en œuvre de la politique climatique et énergétique des collectivités

Créer un Espace Info Energie, lieu d'information, de conseil et d'accompagnement dans la réalisation de projets de rénovation énergétique des constructions

Contribuer à développer la filière d'écoconstruction

Autre

6 9.4 %

Quels sont les équipements que la ville doit accueillir pour répondre aux besoins de la métropole parisienne ?



 Logements étudiants
 17
 26.6 %

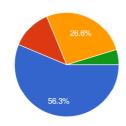
 Résidences séniors
 15
 23.4 %

 Pôle sportif et d'animation
 24
 37.5 %

 Autre
 8
 12.5 %

2. L'identité urbaine, architecturale et paysagère à Livry-Gargan

Selon vous, quelle est la principale caractéristique urbaine à Livry-Gargan ?



Une ville pavillonnaire $\begin{array}{ccc} 36 & 56.3~\% \\ & & \\ &$

Quels sont les lieux ou les bâtiments qui représentent le mieux Livry-Gargan et qu'il faudrait mettre en lumière ?



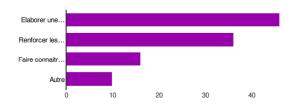
Le secteur Poudrerie et sa cité-jardin 15 23.4 %
La Mairie et son parc 23 35.9 %
Le château de la forêt et le parc Lefèvre 32 50 %



Bilan de la concertation

DGAS- Pôle Aménagement urbain et développement loca

Selon vous, comment préserver et valoriser les quartiers pavillonnaires existants ?



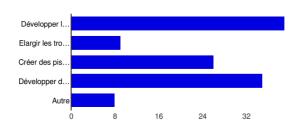
Elaborer une charte de la qualité urbaine, architecturale et paysagère 46 71.9 %

Renforcer les conseils en qualité architecturale, paysagère et urbaine avant tout dépôt de permis de construire 36 56.3 %

Faire connaître le patrimoine architectural et paysager de la commune 16 25 %

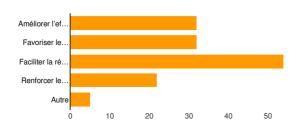
Autre 10 15.6 %

Comment développer les liaisons douces entre les quartiers ?



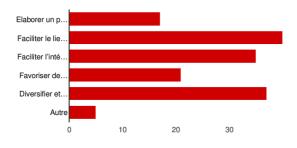
Développer les cheminements piétons 39 60.9 % Elargir les trottoirs 9 14.1 % Créer des pistes ou bandes cyclables 26 40.6 % Développer des continuités vertes 35 54.7 % Autre 8 12.5 %

Selon vous, comment valoriser la qualité de l'environnement à Livry-Gargan ?



Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics 32 50 % Favoriser le développement de la biodiversité à l'échelle locale 32 50 % Faciliter la réduction de la pollution et des autres nuisances 54 84.4 % Renforcer les continuités écologiques 22 34.4 % Autre 5 7.8 %

Que pourrait-il être mis en place pour améliorer la desserte et l'offre de stationnement de Livry-Gargan?



Elaborer un plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Aménagement des Espaces Publics 17 26.6 %

Faciliter le lien avec les différents modes de transport en commun 40 62.5 %

Faciliter l'intégration des modes doux de déplacements (vélos, piétons...) 35 54.7 %

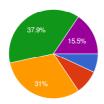
Favoriser des espaces de circulation hiérarchisés, accessibles et identifiables 21 32.8 %

Diversifier et adapter les modes de stationnement (en surface, parkings, payants, gratuits...) 37 57.8 %

Autre **5** 7.8 %

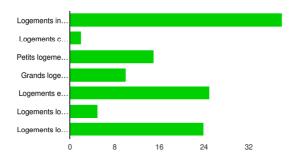
3. Le développement urbain à Livry-Gargan

Quel est selon vous, le lieu ou l'espace urbain sur lequel il faudrait agir en priorité?

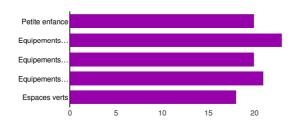


L'Hôtel de ville et ses alentours 4 6.9 %
Benoit Malon 5 8.6 %
Secteur de l'Eglise Notre-dame 18 31 %
Secteur du carrefour ex-RN3/ Jaurès 22 37.9 %
La cité jardin de la Poudrerie 9 15.5 %

Quels types de projets urbains souhaitez-vous voir se développer à Livry-Gargan ?



Logements individuels 38 61.3 %
Logements collectifs 2 3.2 %
Petits logements (studios et 2 pièces) 15 24.2 %
Grands logements (3 pièces et plus) 10 16.1 %
Logements en accession 25 40.3 %
Logements locatifs sociaux de type logements familiaux 5 8.1 %
Logements locatifs sociaux spécialisés (étudiants, séniors, actifs en mobilité) 24 38.7 %



 Petite enfance
 20
 31.3 %

 Equipements scolaires
 23
 35.9 %

 Equipements sportifs
 20
 31.3 %

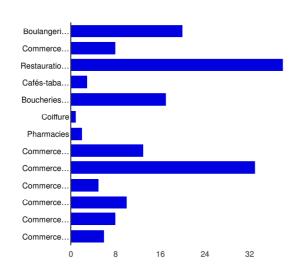
 Equipements culturels
 21
 32.8 %

 Espaces verts
 18
 28.1 %



Bilan de la concertation

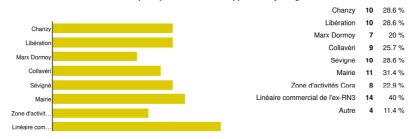
DGAS- Pôle Aménagement urbain et développement loca



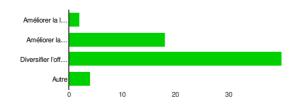


4. Le développement économique et les commerces

Quels sont les secteurs économiques qu'il faudrait développer à Livry-Gargan?



Comment dynamiser les commerces et les services de proximité à Livry-Gargan ?



Améliorer la lisibilité des linéaires commerciaux

Améliorer la qualité de l'espace public

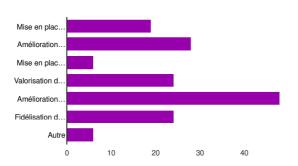
Diversifier l'offre et la rendre plus qualitative

Autre

40 6.3 %

Autre

Selon vous, comment dynamiser les marchés forains ?

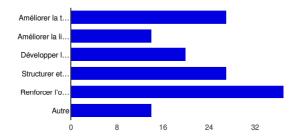


Mise en place d'une commission de suivi 29 7 % Amélioration du système de contrôle 43.8 % Mise en place d'indicateurs mensuels de suivi 9.4 % Valorisation du programme d'animation 37.5 % Amélioration et diversification de la qualité de l'offre commerciale 75 % 48 Fidélisation de la clientèle 37.5 % 6 Autre 9.4 %

Bilan de la concertation

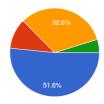
DGAS- Pôle Aménagement urbain et développement loca

Comment dynamiser la zone d'activités ?



Améliorer la transition avec le tissu résidentiel 27 42.2 %
Améliorer la lisibilité de la zone (signalétique, mobilier urbain) 14 21.9 %
Développer la filière BTP et notamment dans le domaine de l'écoconstruction 20 31.3 %
Structurer et renforcer l'offre de restauration 27 42.2 %
Renforcer l'offre commerciale de la zone de Cora 37 57.8 %
Autre 14 21.9 %

Quelles sont les offres de services qu'il faudrait développer dans le domaine de la santé ?



Faciliter l'installation de jeunes médecins
Développer des services dédiés aux personnes âgées
7 10.9 %
Développer un projet de pôle de santé dédié à la rééducation et au handicap
8 NR 3 4.7 %

CONCLUSION

Une concertation utile et nécessaire.

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU du 12 juin 2014 ont été mises en œuvre tout au long de la révision du projet de PLU.

La concertation a associé l'ensemble des acteurs du territoire (population, élus, techniciens et partenaires extérieurs), notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou techniques, par la publication d'articles, par la mise en ligne de documents, et ce, pendant tout le processus d'élaboration du PLU.

Cette concertation a permis:

- Aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme qu'est le PLU ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.
- D'apporter des éléments constructifs au projet de PLU.

Chacun des outils mis en place s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer.

Les réunions publiques ont réunis de fortes assemblées participatives.

Ainsi, de nombreuses réponses aux interrogations générales exprimées par la population ont pu être anticipées et mieux considérées.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de PLU désormais constitué et désormais susceptible d'être arrêté en conseil municipal.

Une fois le projet arrêté, il sera soumis pour avis aux personnes publiques associées puis proposé aux livryens en enquête publique.

Annexes:

- Délibération du 12 juin 2014, prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Affiche d'annonce de la tenue d'une réunion de concertation le 31 mars 2015
- Calicot d'annonce de la tenue d'une réunion de concertation le 31 mars 2015
- Compte-rendu de la réunion publique de concertation du 31 mars 2015 sur le diagnostic territorial
- Affiche d'annonce de la tenue d'une réunion de concertation le 14 avril 2015
- Calicot d'annonce de la tenue d'une réunion de concertation le 14 avril 2015
- Compte-rendu de la réunion publique de concertation du 14 avril 2015 sur le PADD
- Affiche d'annonce de la tenue d'une réunion de concertation le 26 mai 2015
- Calicot d'annonce de la tenue d'une réunion de concertation le 26 mai 2015
- Compte-rendu de la réunion publique de concertation du 26 mai 2015 sur les OAP, le zonage et le règlement
- Cinq plaquettes de restitution des ateliers de travail sur le PADD avec les cinq conseils de quartier
- Article dans le bulletin municipal n°127
- Article dans le bulletin municipal n°129
- Article dans le bulletin municipal n°134
- Article dans le bulletin municipal n°135
- Article dans le bulletin municipal n°136
- Article dans le bulletin municipal n°137
- Copie d'écran du site internet de la ville, annonce de la réunion du 14 avril 2015
- Copie d'écran du réseau social de la ville sur la tenue d'une réunion le 26 mai 2015
- Copie d'écran de la vidéo diffusée sur le site internet de la ville
- Copie des panneaux de l'exposition de l'Hôtel de ville
- Copie d'écran du site « leparisien » du 16 juin 2014
- Attestation de la parution de l'annonce légale
- Annonce légale parue dans « Le Parisien » le 12 juillet 2014